Bureau du C.R.C.K.N.A.
Jeudi 7 décembre 2023
Visio-conférence TEAMS – 19h

Participants : Alain Simon, Patrick Bechtold, Philippe Vallaeys – François Desclaux en cours

Techniciens : Catherine Aderkaoui, Dominique Laurent, François Gréhan, Dominique Massicot, Yves Narduzzi.

Invité : Dominique Texier

Excusés : Ronan Tastard, Marceau Faget, Daniel Lafitte

Ouverture du Bureau par Alain Simon

Présentation de Dominique Texier : employé à la MAIF effectuant un mécénat de compétences avant sa retraite 2 jours/semaine. Son choix s'étant porté sur une association de protection de l'environnement, il a intégré le service SATE (Service Aménagement du Territoire et Equipement) à la FFCK. Dans ce cadre, il effectue un diagnostic du dispositif des sentiers nautiques et a choisi la Nouvelle-Aquitaine pour tester ce plan d'action.

Assemblées Générales

Une AG fédérale extraordinaire se tient samedi en distanciel pour la refonte des statuts (obligation code du sport 2022). Pas d'impact à court terme pour le CRCKNA.

Les modifications principales portent sur :

- Parité homme femme obligatoire dès 2028 pour les CRCK
- Une commission électorale régionale paritaire pour valider les votes (hors élus)
- AG électives finalisées avant le 31 décembre suivant les JO
- Mandat du Président renouvelable 2 fois (demande émanant du Ministère)

⇨ **Votes : 2 pour la modification des statuts, 1 contre ou abstention**

- Incitation pour les délégués à voter « pour la modification des statuts fédéraux » en les laissant voter en leur âme et conscience

AG CRCKNA : 9 mars 2024 à Bordeaux ;
AG élective FFCK : mi décembre 2024 => une AG élective du CRCKNA devra se tenir mi novembre – perspective 16 novembre. (AG des CDCK 14 jours avant l'AG du CRCKNA).

Un appel à candidature sera à diffuser au plus tôt

Bilan actions 2023

Action sport santé : subvention régionale de 1000 € et ANS de 2500 €.
Une partie de l'action a été menée par le Comité Régional et une partie par d'autres structures, notamment le club des Elles du Bassin dont c'est l'activité principale. Un questionnaire ayant été envoyé récemment à l'ensemble des structures pour recenser d'éventuelles actions sport santé, nous attendons les retours pour envisager une répartition de la subvention.

Actions « handi » : subvention régionale de 1500 €.
Le Comité n'ayant pas directement mené d'actions, la subvention sera intégralement redistribuée aux structures qui les ont proposées.

Proposition :
- Lacanau : 200 €
- Bordeaux : 1100 €
- Mas Agenais : 200 €

⇨ **Validation de la proposition à l'unanimité.**

Manifestations : en 2023, une subvention globale a été attribuée au CRCK pour l'ensemble des sélectifs nationaux (diminution de 20 % par rapport à 2022) ; l'aide doit être redistribuée auprès des organisateurs. Proposition : aide à hauteur de 10 % des charges du bilan de la manifestation (cf. diaporama en annexe).

⇨ **Validation de la proposition à l'unanimité.**

Pour 2024, il sera nécessaire de présenter à l'avance les noms exacts de tous les organisateurs et la répartition précise de la somme entre les différents sélectifs nationaux ; en cas d'annulation de manifestations il ne sera plus possible de reverser l'aide prévue à un autre organisateur.

Date buttoir dépôt dossier Région : 31 janvier 2024.

Vente et prêt du matériel du CRCKNA

<u>Prêt de matériel :</u>
Afin de pouvoir garantir l'entretien du matériel du CRCK, il sera mis en place à compter du 01/01/2024 une contribution financière pour l'emprunt de matériel.

Proposition :
- Jeu de dossards : 30 € ;
- Tente 3x3 : 25 € ;
- Malette chrono : 15 € ;

- Imprimante laser : 10 € ;
- Lot de matériel de communication (sono 2 enceintes, table de mixage, micros) : 50 € ;
- Mégaphone et sono portative : 15 € ;

Le tarif actuel de 1 €/dossard pour l'emprunt des packs de matériel de gestion de course reste en vigueur. Si cette règle du 1€ s'avère plus avantageuse, elle sera privilégiée, quel que soit le nombre de matériel emprunté.

⇨ **Validation de la proposition à l'unanimité**

Une communication sera diffusée en ce sens auprès des structures régionales.

<u>Vente matériel</u> :
Suite à la décision prise lors de la dernière réunion de bureau de vendre la remorque Va'a, la présidente du CDCK17 a réagi en rappelant que le CD 17 était propriétaire à 50 % du matériel Va'a et qu'en ce sens il devait être consulté avant toute vente et avait droit à la moitié des produits de la vente. Après recherches, notamment auprès du fournisseur et du référent de la discipline lors de l'achat, et selon les documents administratifs en notre possession, ce matériel acheté en 2007 est bien propriété du CRCKNA (unique facture au nom du CRPCK). Même si l'achat a été en partie financé grâce à une aide du Conseil Général obtenu par le CD17, il n'existe pas de convention entre le CRPCK et le CDCK17 octroyant à ce dernier un quelconque droit sur le matériel. Le Bureau doit se prononcer sur le fait de reverser ou pas une part de la vente au CDCK 17.

⇨ **Vote à l'unanimité pour ne pas reverser au CDCK 17 une part des produits de la vente.**

Un courrier en ce sens sera transmis au CDCK17. Le matériel sera reproposé à St Georges pour vente. Si le club n'est pas intéressé, il sera proposé à l'ensemble des structures.

Demande de Mano Va'a Landes de modifier la pirogue (découpe de l'assise et pose d'hiloires pour pouvoir l'utiliser en mer) ou de la racheter à coût modique (900 €).

⇨ **Les 2 propositions sont refusées à l'unanimité**
⇨ **si vente : 2400 € avec possibilité de facilité de paiement en 3 versements.**

Délégués VSS

Désignation des ambassadeurs pour la lutte contre les violences sexuelles et sexistes : proposition d'un binôme salarié / élu : **Micheline Beloeil** et **François Gréhan** et d'un suppléant, **Philippe Niquet.**

⇨ **Validation de la proposition à l'unanimité**

L'AFCAM (Association Française du Corps Arbitral Multisports) a mis en place avec le concours du CDOS 33 une formation à destination de ses membres arbitres, orientée d'une part sur la radicalisation et les dérives sectaires, d'autre part sur les violences sexuelles dans le sport. Notre référent auprès de l'AFCAM, Patrick Bechtold, a participé à cette première formation qui sera renouvelée tous les ans.

Bail des Eyzies

Le bail de location de notre terrain des Eyzies arrivant à échéance, un nouveau bail sera signé devant notaire le 14 décembre avec Monsieur Duluc, le locataire (réunion suivie par le Président, Alain Simon, par visioconférence – pouvoir transmis au clerc de l'étude notariale pour la signature).
En outre, M. Duluc cèdera son fonds de commerce début 2024.

Point budgétaire

Nous avons reçu toutes les attributions de subvention suite aux demandes déposées.
Une subvention DRAJES de 5593 € a été obtenue récemment pour la sécurisation du site de pratique de la Vézère. Cette subvention réduit d'autant le déficit annoncé qui avoisine néanmoins les 48000 €.

Nous venons de recevoir l'information de la Région concernant les aides individuelles aux athlètes de haut niveau. La liste des athlètes doit être envoyée avant le 8 janvier à la Région et doit s'appuyer sur les listes ministérielles de 2024.

- ⇨ Une communication directe sera faite en direction des structures afin de bien identifier tous les athlètes, notamment les athlètes néo-aquitaines inscrits dans des structures hors Nouvelle-Aquitaine – retours adressés uniquement à Yves Narduzzi.

Perspectives 2024

Le résultat 2023 aura un impact sur l'année 2024. A ce jour pas de visibilité sur les subventions de la Région. La part du PSF devrait être diminuée de nouveau (à minima de 5 %) - ouverture de la campagne : 22 février- l'ANS devrait statuer en juin. Pour la Région, la commission statuera le 6 mai.

- ⇨ La formation des jeunes et l'accès au haut niveau continueront à être soutenus.
- ⇨ La Région renforce son accompagnement sur le non compétitif.

Le déficit prévu oblige le comité à instaurer des restrictions budgétaires.

- ⇨ Il faudra envisager une baisse de la participation du Comité sur les stages et les frais annexes des formations des salariés.

- ⇨ Le budget alloué aux commissions subira une baisse de 20 % par rapport au budget 2022. Nécessité d'informer au plus tôt les présidents des commissions de l'enveloppe dont ils disposent. La répartition est en cours de finalisation.

Colloque ETR : 2 fois moins de participants qu'en 2022, uniquement des salariés (pas d'élus), 2 inscrits absents pour cause de covid. Le Colloque ETR 2024 sera normalement proposé à Lathus (86).

Eligibilité des structures PSF conditionnée aux titres 1 jour => seule une grosse trentaine de structures de nouvelle aquitaine seront éligibles dans l'état actuel.

L'ANS a informé Alain Simon que 4 structures de Nouvelle-Aquitaine (dont 2 CDCK, 40 et 87) vont devoir restituer des fonds perçus en 2020 après contrôle des dossiers.

Projet animation MiniPag CDCK 64-65 : la commission nationale n'a pas reçu de demande officielle. Par ailleurs cette animation est nationale et bénéficie d'un financement ANS (enveloppe de 20000 €) → le CRCKNA n'interviendra pas financièrement mais pourra soutenir l'action par des moyens humains.

Points divers

. Alain Simon a sollicité Dominique Laurent sur la possibilité de faire valoir ses droits à la retraite – Dominique Laurent réserve sa réponse pour le mois de mai.

. Projet de création d'un nouveau club sur la Vézère – un avis favorable motivé sera proposé dans les prochains jours.

. Question de la cotisation du club de Villeneuve-sur-Lot – en attente de règlement de la cotisation, la demande relative au sport santé est mise en stand by.

. Temps d'échange sur nos salariés en bureau restreint.

La séance est levée à 21h45

Rapporteur de séance : C. Aderkaoui - D. Massicot
Le Secrétaire François Desclaux